

Questions orales

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Il informe les gouvernements en cause par les voies habituelles afin qu'il soit procédé à des vérifications aux frontières. C'est ce que nous avons fait.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA MINISTRE DU TRAVAIL
DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA**

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Elaine McCoy, ministre du Travail du gouvernement de l'Alberta qui est chargée de l'administration du personnel de la Commission des droits de la personne.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL**LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—L'IMPACT SUR LES
PROVINCES**

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la nouvelle taxe de vente qui est annoncée dans le budget et qui doit entrer en vigueur l'année prochaine est peut-être la taxe la plus injuste et la plus discriminatoire jamais infligée aux Canadiens.

Elle signifiera l'apparition d'une taxe de vente au détail de 9 p. 100 en Alberta. Elle constituera une taxe supplémentaire de 9,5 p. 100 en Colombie-Britannique, de 9,7 p. 100 en Ontario, de 9,9 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Maritimes et de plus de 10 p. 100 à Terre-Neuve. C'est une double imposition.

Si le gouvernement impose cette taxe injuste, le ministre y apportera-t-il des rajustements pour qu'elle soit uniforme dans toutes les provinces? Le ministre nous demande de combler le déficit, mais les Canadiens méritent sans contredit d'être traités avec équité. On les frappe doublement par cette taxe.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait se glisser dans le siège vide à côté du critique financier de son parti et demander à celui-ci pourquoi il appuie les initiatives que nous prenons en imposant cette nouvelle taxe de vente.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Si j'ai bien compris le sens de la question que le député a formulée de manière très compliquée, le député vient de se déclarer en faveur d'une taxe de vente fédérale différente selon les provinces.

Des voix: Non.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): C'est-à-dire un taux dans une province et un autre ailleurs. Je me demande ce qu'il trouve de juste dans pareille situation. Si c'est bien ce qu'il propose, on assistera sûrement à une levée de boucliers des provinces contre cette injustice.

M. Baker: Monsieur le Président, le ministre excelle dans les doubles impôts et les propos trompeurs.

LE CRÉDIT REMBOURSABLE SUR LA TAXE DE VENTE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre sait que toutes les provinces canadiennes ont leur propre taxe de vente au détail. Le gouvernement n'a pas le droit d'imposer une nouvelle taxe sur tous les produits et services de telle façon que la hausse serait différente selon les provinces. Dieu vous vienne en aide si vous êtes de Terre-Neuve! Ce sera chez moi une augmentation de plus de 10 p. 100. Nous paierons une taxe de vente au détail de plus de 22 p. 100.

J'aimerais interroger le ministre sur le remboursement anticipé de la taxe. Les Canadiens qui vivent le plus loin des usines de fabrication du Canada auront-ils droit à un remboursement supérieur avant la fin de l'année prochaine en raison du lieu où ils vivent, ou ce remboursement sera-t-il le même pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent au Canada?

Ce remboursement n'est qu'un appât, et les Canadiens n'y mordront pas.

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'arrive toujours pas à comprendre. .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke—Centre): . . . comment le député peut proposer une taxe de vente fédérale qui varie d'une province à l'autre. Le député comprend sûrement que la taxe de vente au détail à laquelle il vient de faire allusion est appliquée par les provinces, et non par le gouvernement fédéral. Pour être juste, nous devons imposer le même taux dans tout le pays. C'est ça la justice.

L'autre élément de justice auquel le député a fait allusion est le crédit remboursable pour taxe de vente. C'est un grand progrès. Je veux renvoyer le député à la page 22 du document intitulé: *La Taxe sur les produits et les services*.

M. Crosbie: Il ne sait pas lire.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Je ne pense pas que je devrais répéter cela, monsieur le Président.

Ce document explique très clairement pourquoi le nouveau système sera beaucoup plus juste. Ce sera un régime d'imposition progressif qui aidera les habitants de sa province. . .